



[Les données nationales de qualité de l'air](#)

La surveillance de la qualité de l'[air ambiant](#) en France est confiée aux 18 Associations Agréées de Surveillance de la Qualité de l'Air ([AASQA](#)). Les stations de mesure de la qualité de l'air qui participent à cette surveillance sont opérées et gérées par les [AASQA](#). Le LCSQA est mandaté par le Ministère en charge de l'Environnement pour développer et gérer la base nationale de données de qualité de l'air appelée [Geod'air](#).

[Accéder à Geod'air](#)

[Voir la vidéo de présentation Geod'air](#)

Le LCSQA a également la charge du rapportage réglementaire des données de la qualité de l'air selon les termes des Directives et Décisions européennes.

Ces données sont transmises à l'Agence européenne de l'environnement(AAE) selon un formalisme défini et documenté dans des guides de référence.

Les données de mesures automatiques en « temps réel »

Les données quart-horaires mesurées sur les stations des [AASQA](#) au moyen d'analyseurs automatiques sont transmises au fil de l'eau au LCSQA pour être intégrées dans [Geod'air](#).

Les données mises à disposition sont des données agrégées à une résolution horaire selon des règles strictes fixées pour le rapportage réglementaire. Elles décrivent les concentrations des polluants atmosphériques suivants :

- Ozone (O₃)
- Dioxyde d'azote (NO₂)
- Dioxyde de soufre (SO₂)
- Particules de diamètre inférieur à 10 µm (PM₁₀)
- Particules de diamètre inférieur à 2,5 µm (PM_{2,5})
- Monoxyde de carbone (CO)

Ce flux de données temps réel (ou données UTD pour « Up-To-Date ») est nommé par convention « flux E2 ».

Comment accéder à ces données ?

L'ensemble des données horaires mesurées pour ces polluants sont mises à disposition du grand public via la plateforme data.gouv.fr.

Une note explicative concernant les fichiers disponibles ainsi que les liens vers les guides de référence européens sont accessibles sur la plateforme.

[Accéder aux données](#)

Une représentation cartographique des données sur une période glissante d'une dizaine de jours est également accessible via le [data viewer de l'AEE](#).

Les données historiques

Les données historiques rapportées à l'Europe dans le cadre des obligations réglementaires (« flux E1 ») seront mises à disposition du public sur le site data.gouv.fr avant la fin de l'année.

Ces données concerneront les polluants réglementés et le niveau d'agrégation temporelle suivants sur la période 2013-2017 :

- Ozone (O₃) – m. h.
- Dioxyde d'azote (NO₂) – m. h.
- Monoxyde d'azote (NO) – m. h.
- Oxydes d'azote (NO_x) – m. h.
- Dioxyde de soufre (SO₂) – m. h.
- Particules de diamètre inférieur à 10 µm (PM₁₀) – m. h.
- Particules de diamètre inférieur à 2,5 µm (PM_{2,5}) – m. h.
- Monoxyde de carbone (CO) – m. h.
- Benzène – m. h. ou m. a. en fonction du type de mesure mise en œuvre
- Benzo[a]pyrène – m. a.
- Plomb – m. a.
- Arsenic – m. a.
- Cadmium – m. a.
- Nickel- m. a.

m h = moyennes horaires ; m a = moyennes annuelles

En parallèle, les [AASQA](#) ont ouvert leurs nouveaux portails de mise à disposition des données régionales.

[Accéder aux données régionales](#)

Le bilan national de la qualité de l'air

Le LCSQA contribue chaque année à la publication du bilan national de la qualité de l'air en fournissant des données ainsi que des cartographies. Ce document est produit par le service de la donnée et des études statistiques (SDES) du Ministère chargé de l'environnement :

[Accéder au dernier bilan de l'air en France \(2020\)](#)

En savoir plus :

[la pollution de l'air extérieur](#)

[les rejets de polluants](#)

Source URL: <https://www.lcsqa.org/les-donnees-nationales-de-qualite-de-lair>